

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) E-learning

Secteur Banques et Assurances

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

40 minutes (accessible pendant 6 mois)

PRIX À LA CONNEXION

1 à 9 pers : 85 € HT / pers
10 à 29 pers : 70 € HT / pers
30 à 49 pers : 60 € HT / pers
50 à 99 pers : 50 € HT / pers
100 à 149 pers : 40 € HT / pers
150 à 499 pers : 30 € HT / pers
+ de 500 pers : 20 € HT / pers

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

PRIX DU MODULE

9 500 € HT

CONCEPTEUR

Expert KPMG

LANGUE(S) DISPONIBLE(S)

Français

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)
www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Les acteurs assujettis au titre de l'article L.561-2 du Code monétaire et financier
- Direction générale, direction commerciale, juridique
- Responsables juridiques, conformité, contrôle interne, risques, compliance
- Assureurs, bancassureurs, courtiers
- Toute personne en contact avec les clients au sein d'un établissement financier
- Toute personne en charge de l'élaboration et de l'exécution des procédures de lutte contre le blanchiment

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Respecter les principales obligations et les responsabilités correspondantes
- Identifier les attentes des autorités compétentes et les sanctions encourues
- Se mettre à jour des dernières évolutions réglementaires françaises, européennes et internationales en comprenant les enjeux associés
- Interpréter les procédures appliquées en interne par son organisation

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Accompagnement personnalisé par les experts via la plateforme d'apprentissage
- Fiche de synthèse téléchargeable pour retenir l'essentiel
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Contexte et acteurs du LCB-FT
- Notions clés

IDENTIFICATION ET CLASSIFICATION DES RISQUES (DE LA CLASSIFICATION À LA CARTOGRAPHIE)

- Comprendre la classification des risques à mettre en place
- Evaluation des risques à identifier en priorité

MESURES DE VIGILANCE ADAPTEES AU RISQUE IDENTIFIÉ

- Obligation de vigilance à l'entrée en relation (modulée selon le risque) et vigilance constante
- Affectation du niveau risque : opération clef du dispositif
- Mesures de vigilance renforcées

CONTRÔLES DES OBLIGATIONS LCB-FT

- Identification des signaux d'alerte
- Mise en place de mesures de contrôle
- Obligations déclaratives
- Obligation de conservation des données

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples